FAQ – Certification SST

1. Objectifs et fondements de la certification

Quel est le but de la certification des services SST MSA ?

La certification des services SST MSA vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus aux entreprises agricoles cotisantes, à leurs salariés et aux non-salariés agricoles adhérents volontaires.

En quoi la certification contribue-t-elle à l'agrément des services SST MSA ?

La certification contribue à l'obtention de l'agrément des services SST MSA, condition sine qua non afin que la MSA puisse exercer ses missions en santé au travail.

Quels sont les avantages de cette certification pour la MSA elle-même ?

La certification AFNOR 2218 présente plusieurs avantages pour la MSA :

- Pérennité des services SST MSA : La certification contribue à assurer la continuité et la pérennité des services de santé et sécurité au travail offerts par la MSA.
- Obtention de l'agrément : La certification est une condition sine qua non pour que la MSA puisse exercer ses missions en santé au travail. L'agrément, délivré par les DREETS, est essentiel pour la MSA.
- Réponse aux exigences légales et aux partenaires sociaux : La certification permet à la MSA de se conformer aux dispositions de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 et de répondre à la demande des partenaires sociaux pour une évolution et une amélioration dans le domaine de la santé et sécurité au travail.
- Homogénéisation des pratiques : La certification favorise l'harmonisation des pratiques au sein des différents services SST de la MSA.
- Amélioration continue : La démarche de certification incite la MSA à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de ses services.

2. Délais et niveaux de certification

Quel est le délai pour obtenir la certification ?

Les services SST MSA doivent tous être certifiés pour le niveau 1 avant le 1er décembre 2025.

Combien de niveaux y a-t-il dans la certification ?

Il y a trois niveaux de certification.

Pourriez-vous expliquer les différents niveaux de certification des services SST MSA et quelles sont les principales exigences et la progression attendue entre ces niveaux ?

Il y a trois niveaux de certification pour les services SST MSA. Le référentiel est conçu pour permettre une progressivité dans la mise en œuvre.

- Niveau 1 : L'axe principal est la mise en place de procédures (livrable + application vérifiée et disponibilité + traçabilité).
- Niveau 2 : Ce niveau inclut l'application du niveau 1 et y ajoute le suivi des indicateurs.
- Niveau 3 : Ce niveau comprend la maîtrise et l'amélioration continue, ainsi que l'application des niveaux 1 et 2, avec l'évaluation et le suivi des plans d'actions.

La progression est obligatoire : un service SST MSA a 2 ans après la publication du décret pour obtenir le niveau 1, ne peut rester au niveau 1 plus de 2 ans, ni au niveau 2 plus de 3 ans, et ne peut rester au niveau 3 sans renouvellement de la certification plus de 5 ans.

Peut-on rester indéfiniment au niveau 1 ?

Non, on ne peut pas rester au niveau 1 plus de 2 ans, ni au niveau 2 plus de 3 ans, ni au niveau 3 plus de 5 ans sans renouvellement.

Est-il possible de renouveler une certification obtenue au niveau 1 ou 2 ?

Non, la progression est obligatoire. La MSA doit se préparer à passer au niveau supérieur lors de la période de certification du niveau précédent.

3. Portée et contenu de la certification

La certification est-elle locale ou nationale ?

La certification est locale. Chaque MSA doit présenter un dossier de demande de certification et l'obtenir pour son propre compte.

Quels sont les trois grands types de missions métier pris en compte dans la certification ?

Les trois grands types de missions métier sont :

- La prévention des risques professionnels,
- Le suivi médical,
- La prévention de la désinsertion professionnelle.

Qu'est-ce que l'offre de service socle et quelles sont les missions qu'elle englobe ?

L’offre de service socle comprend les 3 missions suivantes, que réalise déjà la MSA :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi de l'état de santé
- Prévention de la désinsertion professionnelle.

En résumé, il s'agit de l'ensemble des services de base que les services de santé au travail de la MSA doivent assurer.

Qu'est-ce que le référentiel AFNOR Spec 2218 ?

AFNOR Spec 2218 est la norme qui s'applique aux services SST des 35 MSA dans le cadre de leur certification. Il a été élaboré par un groupe de travail piloté par l'AFNOR, en parallèle avec le groupe de travail AFNOR SPSTI (qui a abouti à l'AFNOR SPEC 2217). Ce référentiel a été conçu pour intégrer les spécificités de la MSA.

Sur quoi les exigences de l'auditeur peuvent-elles être basées ?

Les exigences de l'auditeur peuvent être basées sur l'Offre de Service Socle réglementaire, le référentiel AFNOR Spec 2218, et les preuves de l'investissement du SSTA dans une démarche d'amélioration continue.

Comment la certification prend-elle en compte la conformité au droit européen en matière de données personnelles ?

La certification des services SST MSA prend en compte la conformité au droit européen en matière de données personnelles. Cela signifie que lors du processus de certification, il sera vérifié si les pratiques de traitement des données personnelles par les services SST MSA sont en accord avec les réglementations européennes en vigueur, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La certification a-t-elle un impact sur les systèmes d'information des services SST MSA ?

Oui, la certification a un impact sur les systèmes d'information des services SST MSA. Le document indique que la certification porte sur :

- La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques utilisés aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité.

Cela signifie que les systèmes d'information des services SST MSA doivent être conformes aux normes et aux exigences en matière d'interopérabilité (capacité à communiquer et à échanger des données avec d'autres systèmes) et de sécurité.

4. Processus et modalités de certification

La certification se déroule-t-elle via un audit externe ou interne ?

C'est un audit externe.

Qui réalise les audits de certification ?

Les audits externes sont réalisés par un organisme certificateur habilité par le COFRAC.

Comment se déroule concrètement un audit de certification ?

Ce contrôle est effectué sur pièces et sur place au sein de chaque MSA, via des visites sur site et des entretiens.

S'agit-il d'un contrôle sur pièces ou sur place ?

Ce contrôle est effectué sur pièces et sur place au sein de chaque MSA, via des visites sur site et des entretiens.

Combien d'audits externes sont prévus par niveau de certification ?

Au minimum 2 audits sont prévus par niveau (ou période pour le niveau 3) : un audit pour l'obtention de la certification et un audit intermédiaire ou de suivi.

Qu'est-ce qu'un audit de suivi et quel est son importance ?

Un audit de suivi est un audit intermédiaire réalisé à mi-parcours du niveau considéré. Il peut entraîner le maintien ou la perte de la certification.

5. Impact pour les salariés et les entreprises

Comment la certification AFNOR 2218 des services SST MSA va-t-elle améliorer les services de santé et sécurité au travail pour les salariés et les entreprises ?

La certification AFNOR 2218 vise à apporter plusieurs améliorations concrètes pour les salariés agricoles et les entreprises cotisantes :

- Homogénéisation des pratiques : La certification doit permettre d'assurer une plus grande homogénéité dans les services rendus par les différents services SST MSA. Cela signifie que les salariés et les entreprises peuvent s'attendre à une qualité de service plus constante quel que soit le lieu de leur MSA.
- Effectivité de l'offre de service socle : La certification vise à garantir que l'offre de service socle (prévention des risques professionnels, suivi de l'état de santé, prévention de la désinsertion professionnelle) est effectivement réalisée. Pour les entreprises et les salariés, cela se traduit par une meilleure prise en charge de ces aspects essentiels de la santé et sécurité au travail.
- Amélioration continue : La certification s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Les services SST MSA seront donc dans une dynamique constante d'évaluation et d'amélioration de leurs pratiques, ce qui doit bénéficier à long terme aux entreprises et aux salariés.

En résumé, les changements attendus sont une meilleure qualité et une plus grande fiabilité des services SST, avec une attention particulière portée à l'homogénéité, à l'effectivité et à l'amélioration continue.